

20 mai 2016 – n° 7
160042

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :
ARRETE PREFECTORAL DE PROJET DE PERIMETRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui prévoit notamment, en matière d'intercommunalité :

- Le relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ;
- La cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre ;
- L'accroissement de la solidarité territoriale ;
- La réduction du nombre des syndicats intercommunaux.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 23 octobre 2015 devant la commission départementale de coopération intercommunale des Vosges,

Vu l'arrêté préfectoral n°540/2016 du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit, notamment, le regroupement des Communautés de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, des Hauts-Champs, de Fave – Meurthe – Galilée, du Val de Neuné, du Pays des Abbayes et de la Vallée de la Plaine,

Vu l'arrêté préfectoral n°554/2016 du 2 mai 2016 dressant le projet de périmètre de la future communauté issue de la fusion des 6 communautés de communes susmentionnées,

LE CONSEIL

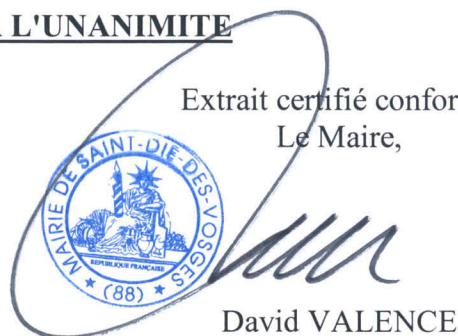
Après en avoir délibéré,

- SE PRONONCE pour le projet de périmètre tel que dressé par l'arrêté préfectoral n°554/2016 du 2 mai 2016,

- EXPRIME la volonté que l'établissement public de coopération intercommunale né de la fusion des 6 communautés susmentionnées soit, dès le 1^{er} janvier 2017, une communauté d'agglomération, dont le siège sera situé à Saint-Dié-des-Vosges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 20 mai 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 27

Procurations 8

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-ATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-ATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Vincent BENOIT	à	Caroline PRIVAT-MATTIONI
Dominique CHOBOUT	à	Marie-Claude ANCEL
Marie-Josée LOUDIG	à	Claude KIENER
Ousseynou SEYE	à	Nicolas BLOSSE
Christine FELDEN	à	Jacqueline THIRION
Sabriya CHINOUNE	à	Mustafa GUGLU
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Fabien NIEZGODA

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
